

venant de Londres. Montréal rassemble les fourrures de la vallée de l'Ottawa et de l'arrière-pays de Québec et reçoit la plus grande partie des pelleteries.

Durant la grande guerre cet important marché passa de Londres aux Etats-Unis, ainsi que le démontrent les statistiques des années de guerre. Sur \$5,100,000 de pelleteries brutes exportées en 1914 en Angleterre ou aux Etats-Unis, l'Angleterre en avait reçu \$3,000,000; en 1919, sur \$13,300,000 la part de l'Angleterre se réduisait à \$3,700,000. Vers la fin de la guerre on vit aussi Montréal poser sa candidature comme marché aux fourrures international; en 1920, pour la première fois, il s'y tint une grande vente aux enchères qui disposa de 949,565 pelleteries, moyennant \$5,057,114. D'autres ventes aux enchères eurent aussi lieu à Winnipeg et Edmonton. Le marché aux fourrures est maintenant solidement implanté au Canada où des ventes ont lieu deux ou trois fois l'an.

L'avance de la civilisation, c'est-à-dire le défrichement des terres incultes, pénétrant de plus en plus loin, les animaux à fourrure se trouvèrent ainsi constamment repoussés. D'autre part, le perfectionnement des méthodes de capture accélérât leur destruction. On a dû interdire, pendant plusieurs années, la chasse à la martre de Russie, au chinchilla de Bolivie et au castor canadien, mais cette sage mesure est restée insuffisante, ainsi qu'on le constate par la décroissance continue de ces animaux. Afin de satisfaire aux besoins de sa clientèle, le commerce des fourrures se vit dans la nécessité d'encourager l'usage des peaux des animaux domestiques et baptisa de nouveaux noms les peaux communes et dédaignées. Depuis quarante ans environ, le mouton et l'agneau de Perse, d'Astrakan, sont devenus d'un usage général; leur production n'a pas cessé de s'accroître; il existe au Canada plusieurs établissements d'élevage de l'agneau de caracul, le plus important étant dans l'Alberta. Entre tous les animaux à fourrure existant au Canada à l'état sauvage, le renard paraissait le plus facile à domestiquer puisqu'il s'accommode le mieux de la présence de l'homme. Des parcs adaptés à l'élevage du renard en captivité furent créés après 1890, c'est-à-dire dans la période de hausse des prix; ces établissements furent facilités par l'introduction de clôtures spéciales, en fil de fer tressé. Successivement, d'autres animaux ont été domestiqués, mais avec moins de succès que le renard; ce sont: le raton laveur, le vison, la martre, la mouffette, l'ondatra et le castor. Voir pages 243-246 ce qui concerne l'élevage des animaux à fourrure au Canada.

Conservation.—La conservation de la vie sauvage au Canada a fait l'objet de l'action gouvernementale, qui organisa en 1916 le Conseil consultatif de la protection de la vie sauvage, chargé de coordonner les efforts des différents organes administratifs de la Puissance à qui incombe ce soin. La stricte application de la loi sur le gibier du Nord-Ouest et de la loi sur les oiseaux migrateurs sont les principaux objets de sa sollicitude; en outre, le Conseil étudie tous les problèmes touchant à la protection et à la meilleure utilisation des animaux à fourrure, du gros gibier, des mammifères et des oiseaux, gibier à plume, oiseaux insectivores ou autres. Les fonctions des membres de ce Conseil sont purement honorifiques et depuis sept ans qu'il existe, il n'a absolument rien coûté.

Dans toutes les parties de la Puissance, la chasse aux animaux à fourrure est réglementée et la plupart des espèces sont protégées pendant certaines saisons, Lorsqu'une espèce est en danger d'extermination on en interdit la chasse pendant une période déterminée. Ceux qui se livrent à la traite ou au négoce des pelleteries sont tenus d'être munis d'une patente spéciale; il doivent mensuellement, puis annuellement, faire un rapport aux autorités provinciales. Quelques-unes des provinces imposent un droit régalien sur les pelletiers et exigent l'apposition d'une marque sur les peaux par un garde-chasse ou autre fonctionnaire.